

**ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DES VALLEES  
DU LAMBON ET DE SES AFFLUENTS**

Prailles, le 14 mai 2004

A l'attention de Jacques Laisné  
Préfet des Deux-Sèvres

Monsieur le Préfet,

En qualité de Présidente de l'ARLA et soucieuse de préserver la qualité de l'eau des rivières des Deux-Sèvres, j'attire votre attention sur la nécessité d'imposer la mise en place systématique de bandes enherbées le long des cours d'eau.

En effet, on sait par expérience que les polluants, aussi bien les engrais que les produits phytosanitaires issus du lessivage des terres agricoles, sont en grande partie fixés par ce dispositif.

De plus, les bandes enherbées permettent également la filtration de particules minérales fines, argiles et limons issues du ruissellement, responsable du colmatage de l'habitat de la faune benthique et qui compromettent la reproduction de la truite Fario.

Actuellement, seuls certains cours d'eau du département sont concernés par cette mesure afin de protéger les captages en eaux superficielles. Dans les départements voisins, Vienne et Charente entre autres, cette mesure est déjà appliquée sur l'ensemble des cours d'eau.

Ainsi, afin de préserver la qualité de la ressource en eau sur l'ensemble des cours d'eau du département des Deux-Sèvres et sur le Lambon en particulier, dans un souci de s'acheminer vers une homogénéisation régionale de cette pratique, qui ne peut être à terme que bénéfique, je vous serai reconnaissante de bien vouloir étudier l'impact d'une telle mesure afin de la mettre en place le plus rapidement possible.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente de l'ARLA,

Madame Geneviève P.Gaillard